RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00220
Numéro SIREN : 827 866 138
Nom ou dénomination : ABALONE TT BAYONNE

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2022 sous le numéro de dépôt 12065

SAS ABALONE TT BAYONNE

5 RES DU PARC ANGLE DU BAB

64100 BAYONNE

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 534.20	5 534.20				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	62 729.77	40 867.69	21 862.08	28 007.54	-6 145.46	-21.94
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	11 197.00		11 197.00	2 031.00	9 166.00	451.30
	Autres immobilisations financières						
	Total II	79 460.97	46 401.89	33 059.08	30 038.54	3 020.54	10.06
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	525 872.03	2 835.31	523 036.72	554 405.43	-31 368.71	-5.66
	Autres créances	169 827.26		169 827.26	77 043.07	92 784.19	120.43
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	23 768.49		23 768.49	2 076.00	21 692.49	NS
	Charges constatées d'avance (3)	6 792.56		6 792.56	4 784.51	2 008.05	41.97
	Total III	726 260.34	2 835.31	723 425.03	638 309.01	85 116.02	13.33
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	805 721.31	49 237.20	756 484.11	668 347.55	88 136.56	13.19

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 11 197.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000.00	120 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 011.23	2 585.43	425.80	16.47
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	54 736.98	46 646.84	8 090.14	17.34
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	67 426.29	8 515.94	58 910.35	691.77
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	245 174.50	177 748.21	67 426.29	37.93
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	375.54	1 074.66	-699.12	-65.05
	Emprunts et dettes financières diverses	5 747.00	8 917.54	-3 170.54	-35.55
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 062.65	94 900.70	8 161.95	8.60
	Dettes fiscales et sociales	394 921.38	371 536.11	23 385.27	6.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 203.04	14 170.33	-6 967.29	-49.17
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	511 309.61	490 599.34	20 710.27	4.22
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	756 484.11	668 347.55	88 136.56	13.19
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	511 309.61	490 599.34		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 896 463.78		2 896 463.78	2 288 331.35	608 132.43	26.58
Chiffre d'affaires NET	2 896 463.78		2 896 463.78	2 288 331.35	608 132.43	26.58
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 666.64		2 666.64	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			34 778.44	16 379.27	18 399.17	112.33
Autres produits			337.14	684.56	-347.42	-50.75
Total des Produits d'exploitation (I)			2 934 246.00	2 305 395.18	628 850.82	27.28
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			313 033.51	289 011.92	24 021.59	8.31
Impôts, taxes et versements assimilés			66 729.79	38 204.93	28 524.86	74.66
Salaires et traitements			1 975 871.04	1 558 720.71	417 150.33	26.76
Charges sociales			475 142.95	386 851.01	88 291.94	22.82
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 420.08	8 765.27	-345.19	-3.94
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 835.31		2 835.31	
Dotations aux provisions						
Autres charges			112.34	6 037.72	-5 925.38	-98.14
Total des Charges d'exploitation (II)			2 842 145.02	2 287 591.56	554 553.46	24.24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			92 100.98	17 803.62	74 297.36	417.32
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	312.63	375.94	-63.31	-16.84
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	312.63	375.94	-63.31	-16.84
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	687.32	788.62	-101.30	-12.85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	687.32	788.62	-101.30	-12.85
2. Résultat financier (V-VI)	-374.69	-412.68	37.99	9.21
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	91 726.29	17 390.94	74 335.35	427.44
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 747.00	8 875.00	-3 128.00	-35.25
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 747.00	8 875.00	-3 128.00	-35.25
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-5 747.00	-8 875.00	3 128.00	35.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	18 553.00		18 553.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	2 934 558.63	2 305 771.12	628 787.51	27.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 867 132.34	2 297 255.18	569 877.16	24.81
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	67 426.29	8 515.94	58 910.35	691.77

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT BAYONNE

5 RES DU PARC ANGLE DU BAB

64100 BAYONNE

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 756 484.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 896 463.78 Euros et dégageant un bénéfice de 67 426.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 65 000 euros
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT BAYONNE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, le retour constaté est de 50 351 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, le retour constaté est de 8 902 euros.
Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 5 747 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 534		
Installations générales agencements aménagements divers	47 950		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 505		2 275
TOTAL	60 455		2 275
Prêts, autres immobilisations financières	2 031		9 166
TOTAL	2 031		9 166
TOTAL GENERAL	68 020		11 441

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 534	5 534
Installations générales agencements aménagements divers			47 950	47 950
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 779	14 779
TOTAL			62 730	62 730
Prêts, autres immobilisations financières			11 197	11 197
TOTAL			11 197	11 197
TOTAL GENERAL			79 461	79 461

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 534			5 534
Installations générales agencements aménagements divers	25 605	6 920		32 525
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 842	1 500		8 343
TOTAL	32 448	8 420		40 868
TOTAL GENERAL	37 982	8 420		46 402

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 920				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 500				
TOTAL	8 420				
TOTAL GENERAL	8 420				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		2 835			2 835
TOTAL		2 835			2 835
TOTAL GENERAL		2 835			2 835
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 835			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	11 197	11 197	
Clients douteux ou litigieux	25 637	25 637	
Autres créances clients	500 235	500 235	
Impôts sur les bénéfices	16 090	16 090	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 049	17 049	
Divers état et autres collectivités publiques	1 333	1 333	
Groupe et associés	127 932	127 932	
Débiteurs divers	7 424	7 424	
Charges constatées d'avance	6 793	6 793	
TOTAL	713 689	713 689	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	9 166		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	376	376		
Fournisseurs et comptes rattachés	103 063	103 063		
Personnel et comptes rattachés	145 741	145 741		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 908	64 908		
Taxe sur la valeur ajoutée	133 819	133 819		
Autres impôts taxes et assimilés	50 454	50 454		
Groupe et associés	5 747	5 747		
Autres dettes	7 203	7 203		
TOTAL	511 310	511 310		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	8 757
Total	8 757

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	274
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 972
Dettes fiscales et sociales	99 266
Autres dettes	7 203
Total	153 714

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 793
Total	6 793

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 920 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	6 670
Total (1)	6 670

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	183 066
Total	183 066

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	668
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		668

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.90

ABALONE TT BAYONNE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5 BOULEVARD DU BÂB RÉSIDENCE DU PARC
64100 BAYONNE
827866138 RCS BAYONNE
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 67426,29 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 54736,98 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 3011,23 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 3371,31 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 118791,96 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 98751,96 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 20040,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 1,67 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			Néant
31.12.2019			Néant
31.12.2018			Néant

ABALONE TT BAYONNE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5 BOULEVARD DU BÂB RÉSIDENCE DU PARC
64100 BAYONNE
827866138 RCS BAYONNE
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 67426,29 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 54736,98 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 3011,23 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 3371,31 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 118791,96 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

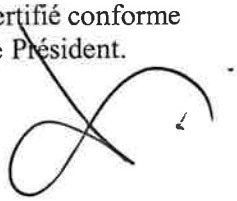
- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 98751,96 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 20040,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 1,67 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			Néant
31.12.2019			Néant
31.12.2018			Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

La société ou la personne morale désignée ci-après

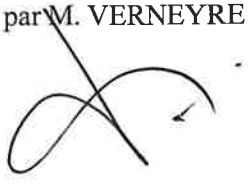
ABALONE TT BAYONNE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5 BOULEVARD DU BÂB RÉSIDENCE DU PARC
64100 BAYONNE
827866138 RCS BAYONNE

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT BAYONNE
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Bayonne S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Abalone TT Bayonne S.A.S.
5 Résidence du Parc Angle du BAB 64100 BAYONNE

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (“ private company limited by guarantee ”).

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Bayonne S.A.S.

5 Résidence du Parc Angle du BAB 64100 BAYONNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Bayonne S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Bayonne S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 11 juin 2022

KPMG SA

Yohann Bossard

Associé

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT BAYONNE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 5 RES DU PARC ANGLE DU BAB 64100 BAYONNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 82786613800015 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 534	AG 5 534		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	62 730	AU 40 868	21 862	28 008
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	11 197	BG	11 197	2 031
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	79 461	BK 46 402	33 059	30 039
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	525 872	BY 2 835	523 037	554 405
	Autres créances (3)	BZ	169 827	CA	169 827	77 043
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	23 768	CG	23 768	2 076
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 793	CI	6 793	4 785
	TOTAL (III)	CJ	726 260	CK 2 835	723 425	638 309
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	805 721	1A 49 237	756 484	668 348

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 11 197 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT BAYONNE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :120 000.....)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 011	2 585
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	54 737	46 647
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	67 426	8 516
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	245 175	177 748
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	376	1 075
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 747	8 918
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	103 063	94 901
	Dettes fiscales et sociales	DY	394 921	371 536
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 203	14 170
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	511 310	490 599
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	756 484	668 348

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont : Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	511 310	490 599
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	102	804

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT BAYONNE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	2 896 464	FH	FI	2 896 464	2 288 331
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 896 464	FK	FL	2 896 464	2 288 331
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	2 667	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	34 778	16 379
	Autres produits (1) (11)				FQ	337	685
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 934 246	2 305 395
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	313 034	289 012
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	66 730	38 205
	Salaires et traitements*				FY	1 975 871	1 558 721
	Charges sociales (10)				FZ	475 143	386 851
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	8 420	8 765
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 835	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	112	6 038
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 842 145	2 287 592
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	92 101	17 804
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	313	376
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	313	376
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	687	789
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	687	789
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(375)	(413)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	91 726	17 391

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT BAYONNE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 747	8 875
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 747	8 875
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 747)	(8 875)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	18 553	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 934 559	2 305 771
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 867 132	2 297 255
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	67 426	8 516
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	34 778	16 379
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
RETOUR A MEILLEUR FORTUNE	5 747	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

SAS ABALONE TT BAYONNE

5 RES DU PARC ANGLE DU BAB

64100 BAYONNE

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 756 484.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 896 463.78 Euros et dégageant un bénéfice de 67 426.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 65 000 euros
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT BAYONNE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, le retour constaté est de 50 351 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, le retour constaté est de 8 902 euros.
Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 5 747 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 534		
Installations générales agencements aménagements divers	47 950		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 505		2 275
TOTAL	60 455		2 275
Prêts, autres immobilisations financières	2 031		9 166
TOTAL	2 031		9 166
TOTAL GENERAL	68 020		11 441

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 534	5 534
Installations générales agencements aménagements divers			47 950	47 950
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 779	14 779
TOTAL			62 730	62 730
Prêts, autres immobilisations financières			11 197	11 197
TOTAL			11 197	11 197
TOTAL GENERAL			79 461	79 461

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 534			5 534
Installations générales agencements aménagements divers	25 605	6 920		32 525
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 842	1 500		8 343
TOTAL	32 448	8 420		40 868
TOTAL GENERAL	37 982	8 420		46 402

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 920				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 500				
TOTAL	8 420				
TOTAL GENERAL	8 420				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		2 835			2 835
TOTAL		2 835			2 835
TOTAL GENERAL		2 835			2 835
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 835			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	11 197	11 197	
Clients douteux ou litigieux	25 637	25 637	
Autres créances clients	500 235	500 235	
Impôts sur les bénéfices	16 090	16 090	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 049	17 049	
Divers état et autres collectivités publiques	1 333	1 333	
Groupe et associés	127 932	127 932	
Débiteurs divers	7 424	7 424	
Charges constatées d'avance	6 793	6 793	
TOTAL	713 689	713 689	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	9 166		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	376	376		
Fournisseurs et comptes rattachés	103 063	103 063		
Personnel et comptes rattachés	145 741	145 741		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 908	64 908		
Taxe sur la valeur ajoutée	133 819	133 819		
Autres impôts taxes et assimilés	50 454	50 454		
Groupe et associés	5 747	5 747		
Autres dettes	7 203	7 203		
TOTAL	511 310	511 310		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	8 757
Total	8 757

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	274
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 972
Dettes fiscales et sociales	99 266
Autres dettes	7 203
Total	153 714

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 793
Total	6 793

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 920 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	6 670
Total (1)	6 670

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	183 066
Total	183 066

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	668
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		668

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.90